AS/HO

BURKINA FASO

DECRET N° 2010-<u>380</u>/PRES/PM/MESSRS/MFPRE/MEF portant création d'emplois à l'Université Ouaga II.

Unité-Progrès-Justice

Visa CF M 0264 27-07-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

VU le décret n°2010-105 /PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;

VU la loi n°19-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;

VU la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation;

VU le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2007 portant création de l'Université Ouaga II ;

VU le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant érection de l'Université Ouaga II en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2008-516/PRES/PM/MESSRS/MEF du 28 août 2008 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga II;

VU le décret n°2006-424/PRES/PM/MFPRE/MFB/MESSRS du 11 septembre 2006 portant organisation des emplois des universités, des établissements d'enseignement supérieur publics et du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n°2007-542/PRES/PM/MESSRS du 6 septembre 2007 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique;

VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université Ouaga II à la 31^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue du 13 au 18 juillet 2009 à Yaoundé, au Cameroun :

VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université Ouaga II au 14^e concours d'agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenu du 2 au 11 novembre 2009 à Cotonou, au Bénin;

- Sur rapport du Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 23 juin 2010;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université Ouaga II, au titre de l'année 2009 et pour le compte des inscrits sur les différentes listes d'aptitude de la 31^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) et pour le compte des admis au 14^e concours d'agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), quatre emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - . deux emplois de maîtres de conférences à l'Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) dont :
 - un emploi en mathématiques appliquées/analyse numérique,
 - un emploi en sciences économiques.
 - . deux emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) dont :
 - un emploi en sciences économiques et de gestion (sciences économiques).
 - un emploi en sciences juridiques et politiques (droit privé).

Article 2: Le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 29 juillet 2010

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

Joseph PARE

Bembamb

Soungalo OUATTARA

duutt

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA